

Les sacrements dans une perspective évangélique¹

Nicolas Farelly

En l'absence du terme « sacrements » dans les Écritures, mais surtout face à ce qu'ils considèrent comme une dérive – le « sacramentalisme » – les évangéliques emploient rarement ce mot. Le sacramentalisme comprend les sacrements comme des choses sacrées et mystérieuses, et affirme qu'ils sont des signes efficaces conférant, communiquant et transférant la grâce qu'ils signifient en vertu du rite célébré. Comme nous le verrons, l'évangélisme se distingue nettement d'une telle compréhension des sacrements. Cependant, les deux cérémonies du baptême et de la cène sont d'une très grande importance pour cette mouvance, qui tente de « coller » au mieux à la façon dont ces actes étaient pratiqués et compris dans l'Église primitive, tel que cela est dépeint dans le Nouveau Testament.

Deux sacrements chez les évangéliques

Dans le Nouveau Testament, l'administration d'un bain (baptême) et la célébration d'un repas rituel (cène) sont bien attestées. Ce sont même les deux seuls rites qui semblent avoir été pratiqués partout dans le christianisme apostolique. De plus, ces deux actes sont traités conjointement et montrent de forts éléments de similitude qui les relient exclusivement. Il est donc tout à fait justifié, pour la mouvance évangélique comme pour l'ensemble du protestantisme, de les regrouper ensemble sous la même rubrique.

Ces deux rites, tout d'abord, ont le Christ pour origine. Tel que cela est décrit dans les Évangiles, c'est lui qui les a institués et qui a ordonnés à ses disciples de les observer (e.g. Matt 28.19 pour le baptême, Lc 22.19 pour la cène). Il est bien connu que cette origine était déterminante pour les Réformateurs, qui ne pouvaient donc inclure la confirmation, l'onction des malades, la pénitence, le mariage ou l'ordination (les autres actes du septénaire catholique) dans leur liste de sacrements.

Plus encore, ces deux gestes sont similaires en ce qu'ils font tous deux référence à la mort de Jésus-Christ. La cène doit être pratiquée en souvenir de sa mort : le pain renvoyant à son corps brisé et le vin à son sang versé (la mort étant signifiée par la séparation du corps et du sang). De même pour le baptême qui, comme l'apôtre Paul le déclare en Romains 6.3 : « Ignorez-vous que nous tous qui avons reçu le baptême de Jésus-Christ, c'est le baptême de sa mort que nous avons reçu ? » C'est donc en référence à la mort de Christ que le baptême et la cène acquièrent leur sens. Ces gestes dépendent de la mort de Christ et associent ceux qui les pratiquent à cette mort.

Plus précisément, ces deux rites évoquent les bienfaits, les bénéfices qui découlent de la mort du Christ pour les croyants. Ils mettent en effet l'accent sur la participation subjective du croyant au salut accompli par Christ. Par le baptême, les croyants déclarent être morts et ressuscités à la vie nouvelle grâce à la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus lui-même (le baptême par immersion complète, presque exclusivement pratiqué par les évangéliques, indique bien ce même mouvement). De même, la cène évoque comment la

¹ Texte paru dans Collectif, *Les protestants 500 ans après la Réforme - Fidélité et liberté*, sous dir. Michel Bertrand, Lyon, Olivétan, 2017.

croix communique la vie : le corps et le sang de Jésus-Christ livrés en sacrifice sont notre nourriture.

Des gestes symboliques

Les sacrements, pour les évangéliques, sont des gestes symboliques. Ceci signifie que l'acte réalisé (un bain, un repas) n'a pas pour fonction première de laver ou de nourrir. On ne se fait pas baptiser parce qu'on est sale. On ne partage pas le repas du Seigneur parce qu'on a faim. Non, ces gestes ont une dimension symbolique qui représente des réalités non immédiatement visibles. Ils sont mis à la place de l'objet visé :

- Pour le baptême, c'est l'union avec le Christ dans sa mort, son ensevelissement et sa résurrection.
- Pour la cène, c'est la communion avec Jésus-Christ, la constitution d'un seul corps spirituel avec les frères et sœurs de l'assemblée.

Ainsi, à travers ces actes, il est affirmé que ces réalités non visibles sont bien présentes, et même possédées par ceux qui participent aux sacrement. À la différence du Catholicisme, on ne fait pas le geste pour recevoir et obtenir la réalité visée : elle est déjà présente ! Du coup, en participant au baptême ou à la cène, on ne demande pas que ces réalités soient offertes par les sacrements, mais on exprime et on proclame leur présence en celui ou celle qui prend le sacrement.

En effet, les évangéliques dans leur grande majorité lisent le Nouveau Testament comme indiquant que les sacrements étaient pratiqués pour des personnes en qui la réalité figurée (représentée) par les sacrements était déjà réalité. Ceux qui furent baptisés étaient déjà croyants, convertis, et c'était pour eux une démarche de foi que de se faire baptiser (Actes 2.38 ; 8.36-38 ; 9.18 ; 10.48 ; 16.15, 33 ; etc.). Le baptême représentait pour eux la réalité de leur union avec le Christ par la foi. Pareillement, les personnes participant à la cène étaient déjà en communion avec le Seigneur et avec leur frères et sœurs dans l'Église, par leur foi en Jésus-Christ et la présence de l'Esprit en eux (Actes 2.46 ; 1 Co 10.16-22 ; 11.17-34). La réalité de la communion représentée par la Cène était donc là, au préalable.

On l'aura compris : dans une perspective évangélique, les sacrements ne sont pas d'abord des moyens de grâce (ils ne causent pas la grâce), mais plutôt des manifestations de la grâce. Ils sont réponse humaine, croyante, à la grâce de Dieu offerte. Contrairement à la prédication, où Dieu s'adresse aux humains par sa parole, dans les sacrements les humains s'adressent à Dieu avec reconnaissance et foi pour les réalités invisibles qui leur ont été offertes gracieusement en Jésus-Christ, et qui sont signifiées par les sacrements.

Cela dit, au-delà de l'expression d'une manifestation de la grâce et d'une reconnaissance à cet égard, on pourrait légitimement interroger les évangéliques quant à l'utilité des sacrements. Puisque les réalités représentées symboliquement par les sacrements sont déjà présentes chez ceux qui reçoivent ces gestes, quelles peuvent dès lors être les fonctions sacramentelles de ces actes ? Les sacrements ne sont-ils que des symboles accessoires, voire superflus ?

La fonction sacramentelle : confesser la foi

Comme d'autres protestants issus de la Réforme, les évangéliques s'accordent à dire que les sacrements sont des signes déclarant la grâce de Dieu (les sacrements indiquent, pointent vers le contenu de la promesse reçue par la foi). Néanmoins, ils se distinguent en mettant en exergue que les sacrements ont principalement pour fonction de *confesser la foi*.

En effet, les sacrements permettent de confesser, c'est-à-dire d'exprimer la grâce déjà reçue par la foi en en témoignant publiquement, par le moyen de son corps. Cette expression de la grâce reçue n'est pas tout à fait « libre » dans sa forme : elle répond et reprend les gestes institués par Christ lui-même.

En confessant la foi par le baptême et par la cène, le chrétien re-dit à son compte ce qui lui a été proclamé dans l'évangile. Il dit « oui » et « amen » à ce qui lui a été donné d'entendre. Confesser, c'est « dire comme », c'est répéter ce que Dieu a déjà dit et annoncé, en le faisant nôtre, en se l'appropriant. Ainsi, tout comme la Parole de Dieu annonce que « tous, en effet, ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et c'est gratuitement qu'ils sont justifiés par sa grâce, au moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ » (Ro 3.23-24), lorsque le croyant prend part au sacrement, il dit (par le baptême) et re-dit (par la cène) : « Oui, je crois que le Seigneur est mort et ressuscité pour ma justification. Je m'approprie à nouveau, devant mes frères et sœurs dans la foi, les bienfaits qui découlent de sa mort et de résurrection ».

Mais plus encore : dans la confession, le croyant *s'engage*. L'apôtre Pierre, en 1 P 3.21, met bien cette fonction en exergue en ce qui concerne le baptême, qui « n'ôte pas la saleté de la chair, mais qui est l'engagement envers Dieu d'une bonne conscience ». En prenant part aux sacrements, le croyant s'approprie donc à nouveau la grâce annoncée et reçue, mais il s'engage aussi à vivre en disciple de Christ. Par le baptême, il s'engage publiquement à abandonner le péché pour suivre le Seigneur, lui obéir et le servir. Par la cène, il s'engage personnellement et communautairement à suivre le Christ en faisant de la croix sa nourriture, à maintenir la communion dans l'Église qui est son corps.

L'administration des sacrements

Le sacrement permet donc au croyant de confesser qu'il a reçu la grâce de Dieu en Jésus-Christ et de s'engager à vivre en disciple de Jésus-Christ. Or, si telle est la conception évangélique des sacrements, il va sans dire que le baptême et la cène doivent selon eux être administrés à des croyants « conséquents ». C'est en tout cas de cette façon que la grande majorité des évangéliques, issus des Églises dites de « professants », pratiquent les sacrements (pour les professants, seuls ceux qui professent *personnellement* leur foi peuvent être admis comme membres de l'Église locale. Pour eux, l'Église est le peuple des croyants, de ceux qui sont régénérés par l'Esprit).

Ainsi, le sacrement « d'initiation » qu'est le baptême est réservé aux « convertis » ou « nés de nouveau ». Non que l'on soit capable de juger de la réalité de leur foi, mais en professant publiquement leur foi et en s'engageant de ce fait à la suite de Christ, librement et volontairement, ces croyants confessent que la foi en Christ est bien une réalité qui les anime. La majorité des Églises évangéliques ne pratiquent donc pas le baptême des nourrissons. Cela dit, il n'y a pas nécessairement d'âge minimal pour recevoir le baptême (on parle trop souvent, à tort, du baptême « d'adultes » chez les évangéliques). Par exemple, bien des Églises évangéliques sont prêtes à baptiser un enfant ou un adolescent dont la foi est considérée comme ferme et enracinée.

De même, ceux qui participent à la cène sont les croyants qui reconnaissent que c'est à cause de Christ et de sa mort qu'ils sont en communion avec le Christ et les uns avec les autres. Ainsi, dans les Églises évangéliques, sont généralement invités à la cène celles et ceux qui, ayant préalablement été baptisés, reconnaissent en Jésus leur sauveur et Seigneur, peuvent le confesser et désirent vivre en conséquence.

Pour les Églises évangéliques, le but de ces « restrictions » n'est certainement pas de réserver les sacrements aux seuls purs, mais de montrer que l'évangile doit être pris au sérieux et que ceux qui les reçoivent le font en connaissance de cause. Leur participation, encore une fois, les engage.